L’EIRL, un nouveau statut pour les entrepreneurs, informations de la CMA des Deux-Sèvres

jeudi 24 mars 2011, par lpe

Le nouveau statut d’« ’Entrepreneur individuel à responsabilité limitée » répond à une préoccupation essentielle : pouvoir entreprendre dans des conditions raisonnables en limitant les conséquences personnelles en cas de faillite.
L’EIRL est un outil juridique de protection pour les chefs d’entreprises artisanales, tant au stade de la création que pour les entreprises déjà existantes.
Avec l’EIRL, c’est le mécanisme du patrimoine d’affectation qui est enfin consacré en droit français ; c’est une nouvelle barrière à l’envie d’entreprendre qui disparaît ; et c’est aussi une injustice fiscale qui est réparée.

La Chambre des Métiers et de l’Artisanat des Deux-Sèvres organise dans le département des réunions d’information gratuites (les premières éditions ont d’ailleurs rencontré un vif succès avec une trentaine de participants en moyenne à chaque rendez-vous) :

- Jeudi 10 mars à 18h salle du Tapis vert – mairie de Melle
- Jeudi 17 mars à 18h - Centre Prométhée – Rue Victor Hugo à Thouars
- Jeudi 24 mars à 18h Pays du Haut Val de Sèvre - 7 bld de la Trouillette à Saint Maixent l’Ecole.

Pour participer, s’inscrire au 05 49 71 26 26 - courriel : espace-conseilentreprises@cma-niort.fr